

POLITIQUE de QUALITE
de la GESTION FORESTIERE DURABLE
PEFC OUEST

Livre I
OBJECTIFS ET CIBLES

Période janvier 2008- janvier 2013

Validée par l'Assemblée générale du 8 janvier 2008



SOMMAIRE

PREAMBULE.....	4
DECLARATION DE POLITIQUE.....	5
THEME 1 LA CONNAISSANCE ET LA VULGARISATION DES DIVERSES FONCTIONS DE L' ESPACE FORESTIER.....	6
Objectif 1 Améliorer la connaissance de l'écosystème forestier	6
Cible 1.1 : Promouvoir l'utilisation d'outils de diagnostics (stations, peuplements) dans les documents de gestion en forêt constituée et en forêt de boisement	6
Cible 1.2 : Améliorer la connaissance de la biodiversité associée.....	6
Cible 1.3 : Diffuser la connaissance sur la biodiversité associée.....	7
Objectif 2 Mieux connaître l'équilibre sylvo-cynégétique et mieux sensibiliser les propriétaires.....	7
Cible 2.1 : Améliorer l'évaluation des niveaux de population de gibier.....	7
Cible 2.2 : Sensibiliser de mieux en mieux les propriétaires forestiers.....	8
Objectif 3 Analyser, comprendre et répondre à la demande sociale.....	9
Cible 3 : Aider à l'organisation de l'ouverture au public en forêt privée, lorsque cela est souhaité. Développer les équipements d'accueil du public en forêt domaniale.....	9
Objectif 4 Diffuser la connaissance sur la contribution des forêts à la qualité de l'eau, des sols et de l'air, au paysage et au bien-être des populations	9
Cible 4 : Sensibiliser à la contribution des forêts à la qualité des l'eau, des sols et de l'air.....	9
THEME 2 LA GESTION DURABLE DE L' ESPACE FORESTIER	10
Objectif 5 Développer et améliorer l'utilisation des outils de gestion forestière durable.....	10
Cible 5.1 : Augmenter le nombre de propriétés dotées d'un document de gestion.....	10
Cible 5.2 : Promouvoir une gestion dynamique, favorable à la stabilité et la vitalité des peuplements, au mélange d'essences et à la biodiversité.....	11
Cible 5.3 : Augmenter les surfaces gérées spécifiquement dans les espaces protégés..	12
Cible 5.4 : Sensibiliser plus largement les gestionnaires et propriétaires sur les traitements chimiques et sur les méthodes alternatives.....	12

THEME 3 L' EXPLOITATION DES FORETS ET L' AVAL DE LA FILIERE..... 13

Objectif 6 Assurer un approvisionnement pérenne adapté aux besoins du marché en bois certifié PEFC.....	13
Cible 6.1 : Développer les chaînes de contrôle : S'assurer que chacun des marchés de la filière bois intègre la certification dans ses objectifs.....	13
Cible 6.2 : Assurer un accès à la forêt adapté aux objectifs économiques et permettant une intégration harmonieuse de l'activité d'exploitation dans le territoire.....	13
Cible 6.3 : Améliorer les compétences et le niveau de sensibilité des entreprises intervenant en forêt aux impacts environnementaux.....	14

THEME 4 LA PROMOTION DE LA GESTION DURABLE DES FORETS A TRAVERS LA MARQUE ET LA CERTIFICATION PEFC..... 15

Objectif 7 Développer l'utilisation du bois en faisant la promotion du bois éco matériau.....	15
Cible 7.1 : Communiquer sur l'utilisation du bois éco matériau vers le grand public et les collectivités.....	15
Cible 7.2 : Connaître le réseau de producteurs de bois énergie (plaquette et granulés) et les sensibiliser à la Chaîne de Contrôle PEFC.....	15
Objectif 8 Proposer aux professionnels des outils de communication PEFC adaptés.....	16
Cible 8 : Développer les outils de communication pour les professionnels et les organismes de formation.....	16
Objectif 9 Informer le grand public dans les évènements de nos régions.....	17
Cible 9 : Développer la présence de PEFC dans les évènements régionaux.....	17

PREAMBULE

La politique de qualité de la gestion forestière durable PEFC Ouest résulte d'une mise en commun des six politiques PEFC régionales antérieures : Bretagne, Centre, Ile de France, Normandie, Pays de la Loire et Poitou-Charentes. Celle-ci est organisée en deux livres : le livre I regroupe les objectifs, cibles et actions interrégionaux définis par consensus et les livres II, les objectifs et actions spécifiques à chaque région. L'élaboration de ces deux livres s'est faite par une comparaison des objectifs et types d'actions de chaque politique régionale. Les objectifs et actions communs ont été regroupés au sein du livre I à l'intérieur des quatre thèmes résultant des remarques de chacun. Certains objectifs chiffrés ont été adaptés à chaque situation régionale par l'étude des bilans et synthèses des politiques antérieures. Les livres II sont organisés en deux parties : une partie A regroupant les objectifs, cibles et actions régionaux, et une partie B les actions régionales spécifiques liées à un objectif interrégional.

Pour chaque politique régionale, il a été dressé un bilan des objectifs, cibles et actions ayant notamment permis d'adapter les objectifs de la nouvelle politique pour la période 2008-2013.

PEFC Ouest aura la charge du suivi des actions de la politique interrégionale résultant du livre I ; pour le suivi des actions des livres II, il sera demandé à chaque comité régional de renseigner le suivi des actions régionales. L'organisation du suivi annuel sera la suivante :

- Avant le 31 janvier de l'année N : PEFC Ouest fournit à chaque comité régional un état d'avancement du livre I sur l'année N-1
- Avant le 31 janvier de l'année N, le comité régional renseigne les actions du livre II (actions complémentaires et spécifiques)

A la lecture de l'état d'avancement du livre I et lors d'un comité régional au mois de février de l'année N (où seront présents l'ensemble des acteurs impliqués dans PEFC), les membres du comité régional feront l'analyse générale de la mise en œuvre et des résultats obtenus des objectifs et cibles des livre I et II. La rédaction pourra être faite par PEFC Ouest.

De cette manière, la politique de qualité de la gestion forestière durable de PEFC Ouest évoluera par l'analyse et la synthèse du vécu en région. Les instances de PEFC Ouest (en groupe de travail ou conseil d'administration) auront comme base de travail ces bilans régionaux et acteront de l'évolution de la PQGFD de PEFC Ouest en conséquence au cours du mois de mars de l'année N.

La révision annuelle de la PQGFD de PEFC Ouest devra être diffusée et effective avant le 31 mars de l'année N.

La révision de la PQGFD doit se faire au plus tôt dans l'année N pour plusieurs raisons :

- Il restera trois trimestres pour mettre en œuvre les possibles évolutions de la PQGFD
- Cet échéancier permettra de faire correspondre au plus juste notre PQGFD avec les audits externes de PEFC Ouest.

DECLARATION DE POLITIQUE 2008 - 2013 PEFC OUEST



PEFC Ouest est une association loi 1901 issue de la fusion-absorption des 6 entités régionales PEFC suivantes : Bretagne, Centre, Ile de France, Normandie, Pays de la Loire et Poitou-Charentes. PEFC Ouest est constituée de trois collèges qui réunissent tous les intérêts de la forêt :

- collège 1 : Producteurs (propriétaires forestiers, CRPF, ONF, gestionnaires...)
- collège 2 : Transformateurs et négoce (interprofessions, entreprises...)
- collège 3 : Usagers de la forêt (chasseurs, associations naturalistes...).

Ces trois collèges ont déterminé une politique de qualité de la gestion forestière durable (PQGF) selon la règle du consensus dans toutes ses instances pour la période 2008-2013.

Cette PQGF comporte 9 objectifs, définis à partir de l'état des lieux des forêts des régions de PEFC Ouest, d'un bilan de la politique de la période précédente (2001-2007) et des exigences du schéma français de certification forestière 2006-2011 de PEFC France.

- Objectif 1 : Améliorer la connaissance de l'écosystème forestier**
- Objectif 2 : Mieux connaître l'équilibre sylvo-cynégétique et mieux sensibiliser les propriétaires**
- Objectif 3 : Analyser, comprendre et répondre à la demande sociale**
- Objectif 4 : Diffuser la connaissance sur la contribution des forêts à la qualité de l'eau, des sols et de l'air, au paysage et au bien-être des populations**
- Objectif 5 : Développer et améliorer l'utilisation des outils de gestion forestière durable**
- Objectif 6 : Assurer un approvisionnement pérenne adapté aux besoins du marché en bois certifié PEFC**
- Objectif 7 Développer l'utilisation du bois en faisant la promotion du bois éco matériau**
- Objectif 8 : Proposer aux professionnels des outils de communication PEFC adaptés**
- Objectif 9 : Informer le grand public dans les événements de nos régions**

Les produits issus des forêts bénéficiant de la marque PEFC possèdent la garantie que le travail des forestiers, depuis la réflexion du propriétaire forestier jusqu'à la réalisation des chantiers, prend en compte toutes les fonctions de la forêt, la renouvelle et la fait vivre.

Ainsi, le consommateur, qui achète du bois certifié PEFC, a l'assurance qu'il ne détruit pas les forêts, mais qu'au contraire il aide à les faire vivre de manière durable.

La présente politique environnementale est diffusée à tous ceux qui en font la demande. Elle est affichée dans les locaux de PEFC Ouest.

Le président de PEFC Ouest

François HUREL

THEME 1

LA CONNAISSANCE ET LA VULGARISATION DES DIVERSES FONCTIONS DE L'ESPACE FORESTIER

Objectif 1 Améliorer la connaissance de l'écosystème forestier

Cible 1.1 : Promouvoir l'utilisation d'outils de diagnostics (stations, peuplements) dans les documents de gestion en forêt constituée et en forêt de boisement

Indicateur : Nombre de documents de gestion utilisant les outils de diagnostics

Source : ONF, CRPF

Chef de file	Action	Suivi de l'action
CRPF	Elaborer des outils de diagnostics	Guides, outils,...
	Promotion de ces outils	Réunion, diffusion
ONF	Développement de la connaissance et formalisation dans des outils de diagnostics	Formation personnels

Cible 1.2 : Améliorer la connaissance de la biodiversité associée

Indicateur : « convention, partenariat forêt privée/publique » avec Associations Naturalistes pour aider au développement de la connaissance

Source : Associations naturalistes, ONF, CRPF

Chef de file	Action	Suivi de l'action
CRPF	Participation des CRPF aux comités scientifiques régionaux	Nombre de participation aux comités scientifiques régionaux
	Information des propriétaires sur les possibilités offertes en matière d'inventaire	Nombre d'accords de propriétaires pour inventaire

ONF	Organisation des données existantes sur la biodiversité dans les forêts domaniales	Constitution de bases de données Constitution de réseau de réserves biologiques
PEFC Ouest	Mettre en relation la recherche scientifique avec les organismes de la filière	

Cible 1.3 : Diffuser la connaissance sur la biodiversité associée

Indicateur : Etat de l'information : réunions, publications CRPF

Source : ONF, CRPF, DSF

Chef de file	Action	Suivi de l'action
CRPF	Information des propriétaires sur les enjeux liés à la biodiversité	Etat de la connaissance et protection des espèces animales et végétales
DSF	Suivre l'état sanitaire des forêts et diffuser l'information auprès des sylviculteurs	Maintien des correspondants observateurs au Département Santé des Forêts Diffusion de l'information sur la santé des forêts

Objectif 2 Mieux connaître l'équilibre sylvo-cynégétique et mieux sensibiliser les propriétaires

Cible 2.1 : Améliorer l'évaluation des niveaux de population de gibier

Action : Suivre les indices biologiques

Indicateurs : 2008 : recueil et choix des données à suivre par région; suivi de 2009 à 2012. 2012 Synthèse des connaissances

Sources : FDC, FRC, FNC CRPF ONF

Chef de file	Action	Suivi de l'action
CRPF, Fédérations de chasseurs	Définir et mettre en place une méthode de suivi de l'équilibre sylvo-cynégétique	Existence de la méthode

	Suivre les indices biologiques	
ONF	Réaliser des mesures d'indices de l'équilibre de la faune et de la flore (IPC, IC, indices biométriques ou équivalents) sur des massifs déterminés par régions	Nombre de massifs où des mesures d'indices d'équilibre ont été réalisées
CRPF, ONF, Syndicats des propriétaires forestiers	Participer aux commissions et aux sous commissions ou groupe de travail du plan de chasse et des dégâts de gibier	Nombre de réunions avec une participation effective d'une représentation professionnelle

Cible 2.2 : Sensibiliser de mieux en mieux les propriétaires forestiers

Indicateurs : Outils d'information des fédérations de chasseurs, les programmes de vulgarisation CRPF, formation ONF : Evolution dans les 5 ans.

Sources : Fédérations de Chasse, CRPF, ONF

Chef de file	Action	Suivi de l'action
CRPF	Sensibiliser les propriétaires forestiers à certaines pratiques sylvicoles augmentant la capacité d'accueil du gibier	Nombre de réunions, d'articles Nombre de propriétaires informés
Fédérations de Chasse	Organisation de réunions d'information et de sensibilisation pour la mise en place des suivis de la relation population-environnement et les politiques de gestion de ces espèces.	Nombre de réunions d'information organisées, nombre de personnes présentes
	Publication d'articles dans les bulletins des fédérations de chasse	Nombre d'articles
ONF	Organisation de réunions auprès des propriétaires et des gestionnaires pour les sensibiliser et les informer sur la recherche d'équilibre sylvo-cynégétique	Nombre de réunions + Nombre de participants

Objectif 3 Analyser, comprendre et répondre à la demande sociale

Cible 3: Aider à l'organisation de l'ouverture au public en forêt privée, lorsque cela est souhaité. Développer les équipements d'accueil du public en forêt domaniale.

Indicateur : nombre de conventions, mise en place d'équipements d'accueil en forêt publique

Source : CRPF, ONF

Chef de file	Action	Suivi de l'action
CRPF	Sensibiliser les propriétaires de forêts privées et les pouvoirs publics sur la possibilité de passer des conventions d'accueil avec les collectivités par les moyens appropriés	Nombre d'actions mises en place (réunion, article, courrier ciblé, accompagnement et conseil ...) Nombre de conventions existantes
ONF	Développer les équipements d'accueil du public en forêt domaniale	Mise en œuvre, concertée avec les collectivités territoriales, de programmes d'équipement touristique

Objectif 4 Diffuser la connaissance sur la contribution des forêts à la qualité de l'eau, des sols et de l'air, au paysage et au bien-être des populations

Cible 4 : Sensibiliser à la contribution des forêts à la qualité des l'eau, des sols et de l'air

Indicateur : Etat de l'information (réunions, publications) ; Formation des agents de l'ONF

Source : ONF, CRPF, PEFC, Associations

Chef de file	Action	Suivi de l'action
CRPF (et partenaires associés)	Information des propriétaires forestiers et des gestionnaires sur le rôle de la forêt dans la lutte contre l'effet de serre, sur les changements climatiques, l'adaptation des essences à la station...	Nombre de réunions réalisées Nombre d'articles ou d'argumentaires rédigés

ONF	Formation des agents de l'ONF sur le cycle et la gestion du carbone en forêt, sur le tassement des sols, sur la gestion des forêts concernées par les dépérissements attribués aux changements climatiques	Nombre d'agents formés
	Aménagement et protection des massifs dunaires	Surface concernée / an

THEME 2

LA GESTION DURABLE DE L' ESPACE FORESTIER

Objectif 5 Développer et améliorer l'utilisation des outils de gestion forestière durable

Cible 5.1 : Augmenter le nombre de propriétés dotées d'un document de gestion

Indicateur : PSG, CBPS, RTG, Aménagements :

Source : CRPF, ONF

Chef de file	Action	Suivi de l'action
CRPF (en partenariat avec les gestionnaires)	Augmenter la surface des forêts de plus de 25 ha dotées d'un PSG	Surface des forêts de plus de 25 ha dotées d'un PSG
	Instruction et agrément de PSG pour les forêts de moins de 25 ha	Nombre de PSG agréés pour les forêts de moins de 25 ha
	Inciter à l'utilisation du CBPS	Nombre d'adhésions par an, surface concernée
	Promouvoir l'adhésion au RTG	Nombre de RTG approuvés
ONF	Augmenter le taux de forêts publiques dotées d'un plan d'aménagement	Taux de forêts publiques dotées d'un aménagement ; Nombre de documents d'aménagement arrivés à échéance renouvelés

Objectifs par région (tenant compte des bilans et de chaque situation régionale.) Ces objectifs pourront faire l'objet d'une révision lors du premier comité régional 2008.

Région	Objectif par type de documents
Bretagne	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir à 90 % de la surface des forêts de plus de 25 ha d'un seul tenant dotées d'un P.S.G. sur les 5 ans - Atteindre 300 adhésions de propriétaires au CBPS en 5 ans - Existence d'un RTG dans les cinq ans - 80% de la surface des forêts publiques dotées d'un plan d'aménagement en 5 ans
Centre	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre l'instruction des PSG : 100% des PSG instruits pour les surfaces supérieures et inférieures à 25 ha - Agrément des Règlements Types de Gestion : 100% des RTG instruits - 100% des documents d'aménagement arrivés à échéance renouvelés
Île-de-France	Objectif : augmentation de 2% par an : considéré comme non maîtrisable En attente de révision de l'objectif
Normandie	<ul style="list-style-type: none"> - 90 % du nb de propriétés de plus de 25 ha dotées d'un PSG - 80 % du nb de propriétés de plus de 20 ha dotées d'un PSG - Augmentation du nb de propriétaires forestiers adhérant aux CBPS à raison de 100/ans - 98 % des forêts domaniales et 90 % de la surface des forêts communales dotées d'une garantie de gestion durable
Pays de la Loire	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir à 90 % de la surface des forêts de plus de 25 ha d'un seul tenant dotées d'un P.S.G. sur les 5 ans - Atteindre 300 adhésions de propriétaires au CBPS en 5 ans - Maintenir à 95% de la surface des forêts publiques dotées d'un plan d'aménagement en 5 ans
Poitou-Charentes	En attente

Cible 5.2 : Promouvoir une gestion dynamique, favorable à la stabilité et la vitalité des peuplements, au mélange d'essences et à la biodiversité.

Indicateur : publication, réunion, outils permettant la prise en compte de la biodiversité dans les documents de gestion

Source : CRPF, ONF

Chef de file	Action	Suivi de l'action
CRPF (et partenaires associés)	Augmenter le nombre de PSG présentant des mesures en faveur de la biodiversité	Nombre et surface de PSG renouvelés ayant des mesures en faveur de la biodiversité
	Informers les propriétaires sur les enjeux liés à la biodiversité	Nombre de réunions, articles, guides ...

ONF	Mise en œuvre et révision des aménagements en prenant en compte les prescriptions environnementales	Prise en compte des prescriptions environnementales lors de la mise en œuvre et la révision des aménagements
-----	---	--

Cible 5.3 : Augmenter les surfaces gérées spécifiquement dans les espaces protégés

Indicateur : Surface

Source : ONF, CRPF

Deux régions seulement ont des actions qui permettent de répondre à cette cible. Il a semblé important au groupe de travail sur le référentiel de conserver cette cible même si nous n'avons pas encore défini d'indicateur précis ni d'actions correspondantes.

Cible 5.4 : Sensibiliser plus largement les gestionnaires et propriétaires sur les traitements chimiques et sur les méthodes alternatives.

Indicateurs : Nombre d'acteurs sensibilisés ; utilisation de méthodes alternatives en forêts publiques et privées

Source : CRPF, ONF, Experts, Coopératives

Chef de file	Action	Suivi de l'action
CRPF	Organisation de campagne de sensibilisation et de formation des propriétaires privés sur l'utilisation des traitements chimiques et les méthodes alternatives	Nombre de réunions, d'articles Réalisation de fiches techniques Nombre de propriétaires informés
ONF	Formation des ouvriers forestiers et des agents patrimoniaux salariés de l'ONF à l'utilisation raisonnée des produits chimiques en forêt	Nombre d'ouvriers et d'agents formés

THEME 3

L' EXPLOITATION DES FORETS ET L' AVAL DE LA FILIERE

Objectif 6 Assurer un approvisionnement pérenne adapté aux besoins du marché en bois certifié PEFC

Cible 6.1 : Développer les chaînes de contrôle : S'assurer que chacun des marchés de la filière bois intègre la certification dans ses objectifs.

Indicateur : Nombre de chaîne de contrôle exploitant / scieurs

Volumes (en entrée ou sortie) certifiés par marché (pâtes, panneaux, énergie, palette, charpente, menuiserie, ameublement, imprimerie)

Sources : Interprofessions, entreprises certifiées

Actions : par secteur d'activité, par région et sur un programme annuel, sensibiliser les entreprises à la Chaîne de contrôle et proposer une aide (Florence GRANDCHAMP).

Chef de file : Interprofessions, PEFC Ouest

Chef de file	Action	Suivi de l'action
Interprofessions, PEFC Ouest	Accompagner les entreprises dans la mise en place de leur chaîne de contrôle	Nombre d'entreprises ayant une chaîne de contrôle PEFC
	Insérer la liste des entreprises ayant une chaîne de contrôle dans les annuaires des interprofessions	Insertion de ces entreprises dans les annuaires

Cible 6.2 : Assurer un accès à la forêt adapté aux objectifs économiques et permettant une intégration harmonieuse de l'activité d'exploitation dans le territoire.

Indicateur : Kms de routes forestières par ha de forêt. Nombre de place de dépôts.

Source : ONF, DDAF

Action : Réalisation des schémas de desserte

Chef de file : CRPF, DDAF, Chambres d'agriculture

Chef de file	Action	Suivi de l'action
CRPF et Chambres d'agriculture (entreprises exploitation et 1 ^{ère} transformation)	Réalisation et initiation de nouveaux schémas de desserte	Nombre de nouveaux schémas de desserte
	Sensibiliser à l'intégration de recommandations environnementales dans les schémas de desserte	Publication d'articles, réalisation de fiches techniques

Cible 6.3 : Améliorer les compétences et le niveau de sensibilité des entreprises intervenant en forêt aux impacts environnementaux.

Indicateur : nombre de journées de formation auprès des entreprises

Source : organismes de formation

Actions :

- Développer les chartes de qualité (Cf BTFC en Centre, la volonté de la Bretagne de monter un label de qualité)
- Est-ce que PEFC peut s'impliquer dans ces chartes (par exemple sur du contrôle et donc rechercher des financements pour ça ?)
- Action avec les ETF ?

Chef de file : PEFC, organismes de formation, ETF

Chef de file	Action	Suivi de l'action
PEFC, organismes de formation, ETF	Développer les chartes de qualité (Cf BTFC en Centre, la volonté de la Bretagne de monter un label de qualité)	Nombre de journées de formation auprès des entreprises

THEME 4

LA PROMOTION DE LA GESTION DURABLE DES FORETS A TRAVERS LA MARQUE ET LA CERTIFICATION PEFC

Objectif 7 Développer l'utilisation du bois en faisant la promotion du bois éco matériau

Cible 7.1 : Communiquer sur l'utilisation du bois éco matériau vers le grand public et les collectivités.

Indicateur : Les outils de communication engendrés. Plan de communication réalisé avec les interprofessions.

Source : interprofessions, PEFC

Action : Etablir et appliquer le plan de communication

Chef de file : Interprofessions, PEFC Ouest

Chef de file	Action	Suivi de l'action
Interprofessions, PEFC Ouest	Promotion de l'utilisation du bois dans la construction par des réunions d'information, des conférences et la participation à des salons	Nombre de réunions, conférences et salons
	Mise à disposition des utilisateurs de la liste des entreprises régionales certifiées	Existence d'un document
PEFC Ouest	Inciter à l'utilisation de bois certifié pour la réalisation des projets des écoles du bois de la région	Nombre d'intervention de PEFC au Centre de formation du Bois en Bretagne et à l'école supérieure du bois

Cible 7.2 : Connaître le réseau de producteurs de bois énergie (plaquette et granulés) et les sensibiliser à la Chaîne de Contrôle PEFC

Indicateur : Interprofessions, ADEME (point info énergie)

Chef de file	Action	Suivi de l'action
Interprofessions, ADEME, PEFC Ouest (UREFS en Poitou- Charentes)	Promotion du Bois-énergie et intégration de PEFC dans les actions de communication (Valorisation en bois énergie des sous-produits forestiers dans une logique de durabilité)	Nombre de réunions par an Nombre de documents Diffusion de documentations PEFC dans les espaces info-énergie

Objectif 8 Proposer aux professionnels des outils de communication PEFC adaptés

Cible 8 : Développer les outils de communication pour les professionnels et les organismes de formation

Indicateur : Les outils et leur diffusion

Source : PEFC, associations

Action : 2008 : recenser les besoins et premières maquettes

2009 : finalisation et premières diffusions

2010 à 2012 : Augmenter les diffusions

Chef de file : PEFC et les membres

Chef de file	Action	Suivi de l'action
PEFC Ouest	Sensibiliser les propriétaires forestiers privés à la certification forestière PEFC en l'associant aux documents de gestion durable	Nombre d'actions mises en place (réunion, article, courrier ciblé ...)
CRPF	Promouvoir le cahier des charges en forêts privées	Nombre d'actions mises en place (réunion, article, courrier ciblé ...)
ONF	Valoriser et promouvoir PEFC auprès des collectivités bénéficiant du régime forestier et non encore adhérentes	Valorisation effective de PEFC lors des ventes de bois
Interprofessions	Promouvoir le cahier des charges auprès des exploitants et entrepreneurs forestiers	Actions mises en place

Objectif 9 Informer le grand public dans les évènements de nos régions

Cible 9 : Développer la présence de PEFC dans les évènements régionaux

Indicateurs : L'affluence des évènements de la filière dans nos régions, les thèmes, la presse

Sources : Interprofessions, organisateurs

Action : identifier les messages, élaboration d'outils (DVD), partenariat organismes, financement

Chef de file : PEFC et membres

Chef de file	Action	Suivi de l'action
PEFC Ouest	Participation aux manifestations régionales de la filière forêt bois	Nombre de salons Nombre de visiteurs Brochures distribuées
Interprofessions	Mise en place d'un plan de communication pour promouvoir l'usage des produits certifiés PEFC auprès du grand public	Définition et mise en place du plan de Communication
ONF	Promouvoir PEFC auprès du grand public (stand, journée découverte...)	Organisation de vecteurs de promotion + Nombre de personnes sensibilisées